

Bien que conçu pour le Pacifique, le premier des "Canada" fit le voyage transatlantique aller-retour entre Southampton et Québec en 1929. Dix ans après, on le requisitionnait comme transport de troupe et la liaison était maintenue avec le Canada lorsqu'il rejoignait à Halifax un convoi transportant la Troisième Division canadienne outre-mer. L'*Empress of Canada* était le seul transport lorsque nos troupes attaquèrent Spitzbergen en 1941.

Des officiers canadiens étaient à bord du navire dans l'Atlantique-Sud lorsqu'il échappait en 1941 au *Graf Spee*, cuirassé de poche allemand qui l'avait poursuivi pendant trois jours. Deux ans après, le premier *Empress of Canada*, sillonnant encore l'Atlantique-Sud, était torpillé par un sous-marin allemand et coulé le 13 mars 1943. Sur les 1,076 hommes se trouvant à bord, 1,034 étaient sauvés.

Aucun navire ne porta ce nom jusqu'à ce qu'il fût donné à l'ancien *Duchess of Richmond*, à l'époque où celui-ci recommença à naviguer entre Montréal et Liverpool après six années de service de guerre.

SUBVENTION FÉDÉRALE À L'UNIVERSITÉ DE COLOMBIE-BRITANNIQUE

Une subvention de \$24,389,533 a été approuvée au titre de la Caisse d'aide à la Santé pour aider à la construction d'un Centre hospitalier pour l'Université de Colombie-Britannique.

Le nouvel hôpital de 410 lits fera partie du Centre des sciences sanitaires de l'Université. Il assurera des moyens de formation et de recherche à 450 étudiants en médecine et à 600 étudiantes infirmières. De plus, on évalue à 3,000 le nombre d'étudiants des professions paramédicales qui recevront une partie de leur formation au Centre hospitalier de l'Université. Ces professions comprennent la réadaptation, l'art et l'hygiène dentaires, la pharmacie, le travail social, la psychologie, les sciences domestiques et l'éducation physique.

Depuis l'établissement de la Caisse d'aide à la santé en 1966, un montant total de \$36,272,788 a été versé à l'Université de Colombie-Britannique pour le Centre des sciences sanitaires. Cette somme a permis d'aider à payer les frais de construction et de rénovation, et à fournir les installations nécessaires à la formation et à la recherche en matière de santé.

ACCORD CANADA-JAMAÏQUE

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé que le Gouvernement du Canada a conclu un accord avec le Gouvernement de la Jamaïque concernant l'assurance d'investissements nouveaux canadiens en Jamaïque contre certains risques non-commerciaux.

L'accord qui, on l'espère, constituera une contribution utile au développement des relations économiques entre les deux pays, fait partie d'une série d'accords portant sur l'assurance-investissements à l'étranger que le Gouvernement canadien compte conclure avec d'autres pays. Des accords similaires ont déjà été conclus avec la Barbade, la Malaisie, Singapour et Ste-Lucie.

Des accords faciliteront la mise en oeuvre du programme canadien d'assurance-investissements à l'étranger, établi en vertu de la Loi sur l'expansion des exportations en 1969. L'objectif de ce programme, qui est administré par la Société pour l'expansion des exportations, est de promouvoir les investissements par des citoyens ou des sociétés canadiens dans les pays étrangers.

AIDE AUX VICTIMES D'UN CYCLONE

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé récemment que le Gouvernement du Canada a fourni une contribution de \$50,000 comptant en réponse à l'appel lancé par la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge en faveur des victimes du cyclone survenu le 5 novembre à Orissa, dans la partie orientale de l'Inde. Cet apport a été fait par l'intermédiaire de la Croix-Rouge canadienne et servira à l'achat de médicaments, d'éléments d'abris et d'autres secours. On pense que le nombre des morts causées par le cyclone pourrait atteindre 10,000 et que celui des personnes laissées sans abri pourrait s'élever à quatre millions.

PERCEPTION D'UN TARIF AÉRIEN

Le ministère des Transports a décidé d'imposer, à compter du 1er novembre, un tarif sur tous les aéronefs, quel que soit leur pays d'origine, empruntant la route atlantique-nord et utilisant les services de contrôle de la circulation aérienne et les aides à la navigation de la région de contrôle océanique de Gander. C'est ce qu'a annoncé récemment M. Don Jamieson, ministre fédéral des Transports.

En vue de la situation financière dans laquelle se trouvent actuellement de nombreuses compagnies aériennes de part et d'autre de l'Atlantique, on ne percevra que 50 p. 100 de ce tarif entre le 1er novembre de cette année et le 1er novembre 1973.

L'imposition de ce nouveau tarif s'inscrit dans la politique du ministère qui vise, dans la mesure du possible, à faire supporter par les usagers le coût des services qu'ils reçoivent.

Des services analogues fournis par l'Islande et le Danemark ont été financés grâce aux droits versés par les États usagers depuis 1959, et d'autres pays projettent d'imposer des tarifs semblables.

Ce tarif ne sera pas exigé pour les vols intérieurs; ainsi les contribuables canadiens n'auront pas à payer pour des services offerts par le Canada à des compagnies aériennes étrangères.